



## doit elle vendre la maison?

Par **Chris15**, le **11/08/2011** à **17:26**

Bonjour,

Ma grand mere est decedee il y 3 ans et elle etait proprietaire de 2 maisons. Sa fille et mon cousin vivaient dans l'une des maisons. Mon pere etant decede, j'ai donc ete heritiere des biens de ma grand mere a 1/3 selon la volonte de ma grand mere.

La 1ere maison a ete vendue, j'ai donc eu 1/3 de la somme mais ma tante et son fils vivent toujours dans la 2e maison. Que puis je faire? ai je des droits sur cette deuxieme maison ?

Si ma tante vis toujours dans cette maison, ne doit elle me racheter mon "1/3" de la maison?

Je vous remercie d'avance pour votre reponse

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **17:41**

Il faut savoir comment la succession a été réglée pour savoir si vous avez des parts de cette maison.

Si oui, votre tante vous doit une indemnité d'occupation depuis le décès de votre grand-mère et en plus, le fait qu'elle y habitait seule avant la mort de la grand-mère aurait du être rapporté comme donation (tous les loyers qu'elle n'a jamais payés) augmentant donc votre part

Ensuite, vous pouvez exiger la vente : soit elle vous rachète votre part, soit vendre à un tiers, sinon assignation en justice et vente aux enchères